

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du 16 janvier 2015**

Le seize janvier deux mil quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Etaient présents : Mmes, BERT, ETCHART, PALIS, PEAN, et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

16-01-2015-02

Pouvoirs : MME LOQUET a donné pouvoir à M. CAMDESSUS
MME BAZIARD a donné pouvoir à M. CLAVÉ
MME POHLER a donné pouvoir à M. LETARGUA

Secrétaire de séance élue : Mme Carine BERT

OBJET : AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits d'ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif de 2015.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29,

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2015 avant le vote du budget 2015 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2015
--

Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts BP 2014	Montant autorisé avant le vote du BP
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	440 000€	110 000€
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	250 000€	62 500€
TOTAL DES DÉPENSES D'EQUIPEMENT	690 000€	172 500€

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Jacques CLAVÉ